

# Emploi des jeunes

## MODE D'EMPLOI

Vous avez **des** droits.

**L'UNSA** vous accompagne !

**Après l'arrêt de ses études avec ou sans diplôme, à l'issue d'un stage, d'une formation en alternance ou de contrats précaires, il est courant aujourd'hui de connaître une période de chômage.**

**Comment construire ton projet ?**

Comment t'y retrouver dans toutes les offres ?

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Quelles administrations contacter ?

**L'emploi des jeunes est une priorité pour l'UNSA.**

L'Union Nationale des Syndicats Autonomes est à l'écoute des jeunes pour défendre au mieux leurs intérêts.

**Que tu sois en formation, en recherche d'emploi ou salarié(e), ce document, nous l'avons créé pour toi : simple, pratique, il a vocation à te rappeler tes droits. N'hésite pas à nous contacter pour plus d'information et un accompagnement personnalisé.**

**Tu auras accès aux fiches mode d'emploi**

en cliquant sur « **mode d'emploi** »



<http://www.unsa-ud75.fr/index2.php>

Tél : 06 60 26 50 19

[contact@unsa-ud75.fr](mailto:contact@unsa-ud75.fr)



## Je suis sans solution, je me pose les bonnes questions

Quel est mon parcours de formation ?

Quels sont mes diplômes ?

Quelle orientation pour construire l'avenir,  
quelle formation complémentaire, quel projet professionnel  
Quel emploi ?



## Je suis en emploi, je me pose des questions sur mon avenir professionnel

Quels sont mes droits à formation ?

- **DIF** (Droit Individuel à Formation)
- **CIF** (Congé Individuel de Formation)
- **VAE** (Validation des Acquis de l'Expérience)

Quels sont **mes droits sociaux** ?

Quels sont **mes droits salariaux** ?



## J'ai déjà travaillé et je suis au chômage

- de 122 jours ou 610 heures sur les 28 derniers mois,  
tu n'as pas droit à l'allocation chômage,
- + de 122 jours ou 610 heures sur les 28 derniers mois,  
tu as droit à l'allocation chômage.

Dans tous les cas, tu peux t'inscrire à **Pôle emploi**  
sur internet ou en appelant le 3949.

Tu pourras ensuite être suivi(e) par la **Mission Locale**.




## Je souhaite trouver un travail, j'ai droit aux emplois aidés

Tu as droit aux **emplois d'avenir**

Tu as droit aux **emplois d'avenir professeur**

Tu as droit aux **contrats de génération**


Tu as droit aux **emplois francs**



## J'ai quitté la formation initiale et je souhaite reprendre une formation : quels parcours possibles ?


Information et orientation pour trouver sa voie :

- **CIO** (Centre d'Information et d'Orientation)
- **BIJ, PIJ, CIDJ** (Bureau Information Jeunesse, Point Information Jeunesse, Centre Information et de Documentation Jeunesse)
- **Mission Locale**
- Le portail de **PONISEP** (Office Nationale d'Information Sur les Enseignements et les Professions)



## J'ai besoin d'insertion et d'accompagnement personnalisé

- **CIVIS** (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale) par la Mission Locale
- **Plateforme de vocation** (recrutement par évaluation des habilités professionnelles)



## Je peux reprendre une formation

### Formation professionnelle par alternance

- Contrat d'apprentissage CFA / Région Ile-de-France
- Contrat de professionnalisation

### Formation par récurrence

- Le droit à reprendre sa formation initiale au niveau où on l'a quittée



## J'ai le droit à une deuxième chance

- **Micro lycée** (éducation nationale)
- **EC2** (école de la seconde chance)
- **EPIDE** (Etablissement Public d'Insertion de la Défense)

# L'UNSA,

## Union Nationale des Syndicats Autonomes propose d'agir sur 4 axes :

- **la formation professionnelle** : en participant à la gestion des plans régionaux de formation, et en siégeant dans les **OPCA** (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés), comme Uniformation ;
- **l'orientation** : en travaillant activement dans les commissions en charge dans les régions de la mise en œuvre du **SPRO** (Service Public Régional de l'Orientation) ;
- **l'information** : en contribuant largement à la redéfinition de l'Information jeunesse au travers du projet du **CIDJ** (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse) ;
- **l'insertion dans l'emploi** : en accompagnant les entreprises dans la mise en œuvre des emplois d'avenir et des contrats de génération (suivi des accords), en créant des fiches « **modes d'emploi** » pour chaque dispositif et en proposant de la formation aux organisations syndicales de l'UNSA.

**LES PROBLÈMES DES JEUNES SONT NOMBREUX,**

il faut penser également à la mobilité, au logement, au transport, à la santé, etc.

**NOUS POURSUIVONS AVEC DÉTERMINATION  
NOTRE TRAVAIL SYNDICAL**

pour construire ensemble un meilleur avenir  
à toute la jeunesse d'aujourd'hui et de demain.

**REJOINS-NOUS !  
NOUS AVONS BESOIN DE TOI  
POUR ÊTRE EFFICACES !**